

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 20

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO/ M. GERARD GAZAY

OBJET

Action "Accueillir et accompagner les gens du voyage": convention liant le
Département des Bouches-du-Rhône et l'Association Sociale Nationale
Internationale Tzigane (ASNIT)

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
04.13.31.73.76**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit d'une subvention de fonctionnement de la dite association.

Dans l'axe 2 du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016 «Proposer une offre adaptée aux besoins des publics», le Département des Bouches-du-Rhône affirme sa volonté de renforcer et diversifier l'intervention en faveur des publics spécifiques notamment auprès du public sans domicile fixe ou des gens du voyage.

Dans ce contexte, l'Association Nationale Internationale Tsigane (A.S.N.I.T), propose l'action « **Accueillir et accompagner les gens du voyage** » à l'échelle départementale.

Cette action consiste en l'accueil et l'accompagnement de 455 familles parmi les gens du voyage dont 355 bénéficiaires du RSA (BRSA) bénéficiant d'une élection de domicile par l'organisme.

A travers les contrats d'engagement réciproque (CER) adaptés à ce public, l'ASNIT accomplit un accompagnement social et professionnel avec une spécificité d'intervention dans la légalisation des activités professionnelles.

La mission principale de l'action cible l'autonomie des participants et leur inscription dans une démarche d'accès à l'emploi.

A cet égard, un accompagnement adapté en fonction de problématiques clés est prévu et mis en place :

- accueillir le public et l'accompagner dans ses démarches administratives ;
- assurer le suivi social : écouter, aider, orienter, faire accéder aux droits (CMU, retraite) et à la santé, lutter contre l'illettrisme ;
- insérer professionnellement les adultes par le biais d'actions liées à la création d'entreprise ;
- assurer la médiation avec les différentes institutions ;
- soutenir la scolarisation des enfants ;
- accompagner les femmes dans une démarche de santé génésique.

En termes d'organisation, une permanence sociale est programmée au sein des locaux de l'association : les médiateurs sociaux y reçoivent les familles et traitent leurs dossiers. De surcroît, un réel travail de proximité est réalisé sur les lieux de stationnement des familles.

Le bilan intermédiaire de l'action précédente établi en date du 31 décembre 2015 atteste que 435 contrats d'insertion ont été réalisés en faveur de 358 bénéficiaires du RSA.

Parmi ces 358 personnes :

- 135 sont en parcours d'insertion sociale ;
- 223 sont en parcours d'insertion professionnelle via la micro-entreprise.

Par ailleurs, en terme d'intervention, l'ASNIT a réalisé :

- 1990 interventions dans le cadre de l'aide administrative (déclarations des situations, dossiers Sécurité Sociale ...) ;
- 410 interventions dans le cadre du suivi économique des activités (dont 24 accompagnements à la micro-entreprise) ;
- 200 interventions relatives aux problématiques de stationnement ;
- 235 interventions liées aux problèmes de scolarisations.

Enfin, 7 BRSA ont accédé à l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ou à la retraite.

Dans le cadre d'un accompagnement spécifique, le centre de l'ASNIT assure la contractualisation d'un public qui, eu égard au mode d'habitat et à l'illettrisme avéré, est confronté à de nombreux freins pour l'inscription au sein de dispositifs de droit commun.

Au-delà du soutien dans les démarches administratives, il assure une mission de médiation et d'interface reconnu auprès des administrations.

Cette mission s'avère indispensable au vu de la dématérialisation des dossiers relatifs à la Caisse d'Allocations Familiales ou celle des impôts.

L'ASNIT réalise un travail spécifique sur la légalisation des activités professionnelles et leur maintien dans la durée. Cet axe majeur de l'action a conduit à une baisse du RSA socle au sein des participants à l'action.

Cet objectif doit être intensifié pour une sortie plus importante du public du dispositif.

Ainsi, il est donc proposé de renouveler l'action pour la période de 01 mai 2016 au 30 avril 2017.

PROPOSITION ET FINANCEMENT

Il est proposé d'accorder pour la mise en œuvre de l'action « **Accueillir et accompagner les gens du voyage** » portée par l'A.S.N.I.T une subvention d'un montant de 30.000,00 € selon la proposition énoncée ci-dessous :

Organisme	Action Période	Pôle d'Insertion Territoire de l'action	Nombre de bénéficiaires	Subvention 2016 Cofinancement Subvention de l'année précédente	Dossier N° GSUB Date CTD Projet
Association ASNIT <u>Statut</u> : association <u>Adresse du siège</u> : 8 rue Narcisse Guilbert 75 570 PAVILLY <u>Nom du Président</u> : Monsieur Désiré VERMEERSCH	01/05/2016 au 30/04/2017	Département	455 familles dont 355 BRSA	30.000,00 € <u>Cofinancements</u> : <u>Etat</u> 30.000,00 € <u>Autres</u> : 35.260,00 € <u>Subvention attribuée en 2015</u> : 30.000,00 €	2015.12/250 INS-000510 05/02/2016 Renouvellement de la convention n° 2015.1/8 pour la période du 01/05/2015 au 30/04/2016

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 95.260,00 €, ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 59.830,00 €, soit 2 ETP d'intervenants sociaux ;
- 35.430,00 € correspondant aux postes de dépenses les plus importants (les frais de locaux ainsi que les frais postaux et téléphoniques liés à la mission d'élection de domicile).

La participation de la collectivité s'élève à 30.000,00 €, soit 31.5 % du budget pour le cofinancement de l'accompagnement de 355 familles BRSA accompagnées représentant 78 % du public.

L'action est cofinancée par une subvention de la DDCS 13 (Etat) pour un montant de 30.000,00 €

Les financements complémentaires de l'action d'un montant de 35.260,00 € relèvent de la participation des usagers, de la cotisation des adhérents et d'un apport en autofinancement de la structure.

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention dont le projet correspond à la convention type « action d'insertion » prévue à cet effet, cette action sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre du budget 2016 :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16016	1007142	Accompagnement	Chapitre 017 Fonction 561 article 6574	30.000,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL